

Le même document déclare aussi, et je cite : "L'application des lois et des règlements d'encadrement du commerce peut favoriser ou perturber le jeu du marché." Mais, ajoute-t-on, ce cadre légal est maintenant de plus en plus dépassé.

Par conséquent, nous avons concentré nos efforts au cours du dernier exercice à la révision de diverses lois et règlements, et au dépôt de certaines modifications, afin de fournir aux gens d'affaires et aux consommateurs un cadre juridique moderne pour le marché canadien. Nous voulons par là assurer un meilleur fonctionnement des forces du marché et, dès lors, renforcer la reprise économique à l'échelle du pays.

L'initiative la plus importante à cet égard a été le dépôt, en décembre dernier, du projet de loi C-91. Le projet de loi sur la concurrence est présentement à l'étude par le comité et on espère que la loi sera adoptée avant juin. De toutes les lois d'encadrement économique qu'applique mon ministère, c'est la plus importante. À ce titre, elle joue un rôle essentiel dans la façon dont le gouvernement abordera le renouveau économique dans notre pays au cours des années à venir.

Nous travaillons également à la révision de d'autres lois. D'intenses consultations ont été mises en branle pour moderniser la législation sur les faillites et l'insolvabilité. Des changements seront apportés aux lois qui